

Document 1 : jugement de la CPA sur le cas des Spratleys : Le Tribunal étudie la question de savoir si les îlots revendiqués par la Chine peuvent générer une ZEE. En vertu de la Convention, une île d'au moins 1km² génère une zone économique exclusive de 200 milles marins, mais les « rochers qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine ou à une vie économique propre, n'ont pas de zone économique exclusive ni de plateau continental. » Or, le Tribunal rappelle qu'aucun des atolls composant les Spratleys ne dépasse 0,45 km². Le Tribunal note enfin que la présence actuelle de personnel officiel chinois sur de nombreux éléments dépend d'un soutien extérieur et ne reflète pas la capacité naturelle des îlots. Le Tribunal conclut que cette utilisation temporaire ne constitue pas une habitation par une communauté stable et que toutes les activités économiques historiques ont été extractives. Ainsi, le Tribunal estime qu'aucuns des atolls des Spratleys n'est capable de générer une zone maritime étendue d'autant plus que la convention de Montego Bay ne donne le statut d'île qu'aux éléments découverts à marée haute. Or, la plupart des Spratleys atolls sont couverts par la marée haute. Source : Extrait de la sentence rendue par la CPA (Cour permanente d'arbitrage), La Haye, 12 juillet 2016.

Article 121 de la CNUDM : 1- Une île est une étendue naturelle de terre entourée d'eau qui reste découverte à marée haute d'au moins 1 km². 2- Sous réserve des paragraphes 1 et 3, une île a droit à une mer territoriale et à une ZEE. 3- Les rochers qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine permanente ou à une vie économique propre n'ont pas de ZEE.

Document 2 : le « verrou stratégique » de la première chaîne d'îles : l'enjeu primordial pour la Chine va bien au-delà [du simple contrôle des ressources de la mer de Chine méridionale]. Il s'inscrit dans la confrontation sino-américaine. Dans ce cadre, c'est bien la présence navale américaine de la VII^e flotte en mer de Chine méridionale qui gêne le plus la Chine dans ses desseins. C'est parce que la présence américaine contrarie Pékin dans la concrétisation de son projet de défense stratégique que la Chine entend faire le vide militaire étranger en mer de Chine méridionale, mer que Pékin veut « sanctuariser ». L'objectif recherché est de permettre à la marine chinoise, et c'est là l'essentiel, de pouvoir déployer ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), les *Jin*, porteurs de missiles nucléaires, dans les meilleures conditions de sécurité vers les secteurs de patrouille les plus propices en haute mer dans le Pacifique. Il s'agit de gagner les profondeurs de la mer de Chine méridionale puis du Pacifique, profondeurs où leur détection serait impossible. La presse officielle chinoise a déjà révélé quelles villes, soit Los Angeles, San Francisco, Seattle ou San Diego, pourraient être ciblées. Pour les Chinois, atteindre le Pacifique est une obligation puisque les lancements effectués à partir de la mer de Chine méridionale ne permettraient pas d'atteindre les villes du continent américain. C'est cette considération qui a amené à choisir d'implanter leur port-base de SNLE à Sanya dans le Sud de l'île de Hainan. C'est à partir de là que ces sous-marins pourraient atteindre le plus rapidement les profondeurs favorables aux déploiements de leurs submersibles dans le Pacifique. Mais, avant d'y parvenir, les sous-marins doivent pouvoir passer une assez large fenêtre de vulnérabilité. Elle s'étend de la sortie du port de Sanya jusqu'au rebord du talus continental, soit à 90 km plus au Sud. Sur cette distance, les sous-marins peuvent être repérés par observation aérienne dès la sortie du port sur au moins la moitié du parcours en raison des faibles profondeurs d'eau. Puis, les submersibles sont détectables par sonar sur le reste du parcours. Mais, une fois les profondeurs atteintes, leur présence se diluerait dans la vastitude du milieu et le risque de détection deviendrait quasi-nulle. Ainsi l'accélération de la poldérisation par la Chine de nombreux récifs dans les Spratleys vise à contrôler une faille sous-marine située de part et d'autre du détroit de Balabar (reliant la mer de Chine méridionale et la mer de Sulu) de 3 km de profondeur qui offrirait un accès discret des sous-marins chinois au Pacifique. Une fois la faille atteinte, les submersibles chinois pourraient enfin franchir la première chaîne d'îles enserrant la mer de Chine méridionale et atteindre le Pacifique. Mais, en l'attente de la reconnaissance de la souveraineté chinoise sur les Spratleys, le rayon d'action des sous-marins chinois est restreint par la première chaîne d'îles (Taïwan, archipels des Philippines et d'Indonésie, Malaisie) qui constitue pour les États-Unis un véritable « verrou stratégique » à contrôler à tout prix pour fermer l'accès au Pacifique à la flotte chinoise. Source : Frédéric Lasserre et Daniel Schaeffer, *Géopolitique de la mer de Chine méridionale, eaux troubles en Asie du Sud-Est*, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 2017.

